

Club de Qi Gong - Tai Ji

9 REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Cultiver le corps et l'esprit dans l'effort, la persévérance, la confiance en soi, la fraternité et le respect d'autrui selon l'esprit ancestral des Arts martiaux internes

> Article 2

Pratiquer les valeurs morales, droiture, simplicité et tolérance... Développer le Qi gong - Tai Ji selon les traditions millénaires transmises par les maitres.

> Article 3

Pratiquer l'assiduité régulière aux cours, respecter les horaires, la tenue et le règlement ainsi que les conditions d'admission au Club. Être attentif à la notion d'hygiène.

> Article 4

Pour le bon déroulement des cours, silence et concentration sont indispensables. La gestion, la technicité et l'évolution des séances se trouvent sous l'autorité du professeur.

> Article 5

Les inscriptions ne seront validées qu'accompagnées du règlement et du certificat médical. L'adhésion et les cotisations choisies sont à régler par chèque lors de l'inscription Le certificat médical est à renouveler tous les 3 ans. Pour les 2 années intermédiaires il sera remplacé par une attestation.

> Article 6. Droit à l'image

J'autorise le Club à utiliser des photographies et vidéo me mettant en scène, à titre gratuit, dans le cadre exclusif des activités du Club, en entrainements privés et lors de démonstrations publiques pour tous les besoins du Club en interne et à destination du public. Notamment sur le Web, de dépliants, de Dvd (éventuellement mis en vente au profit du Club) et de publications aux journaux municipaux.

> Article 7

Afin de conserver un climat de détente et d'harmonie au sein du club, il est recommandé d'éviter toutes discussions d'ordre philosophique, politique ou religieux.

